



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 02 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
conseillers municipaux ; formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Angélique CUPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT (donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 juin 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

LE CONSEIL

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLI B	DOMAINE	OBJET	VOTE
2014.058	Affaires sociales	<p><u>Frais d'obsèques</u></p> <p>DECIDE d'avancer les frais d'obsèques de M. Robert CHEREL pour un montant de 2 264€.</p> <p>DIT que la commune adressera un courrier à l'Association Tutélaire d'Ille-et-Vilaine (ATI), demandant que des démarches soient entreprises auprès des deux sœurs de M. CHEREL, afin qu'elles désignent un notaire pour la succession de leur frère.</p> <p>DIT que la commune adressera un courrier aux deux sœurs de M. CHEREL pour leur demander de bien vouloir rembourser les frais engagés. En cas de désaccord, l'ATI saisira la Chambre notariale afin d'être reconnue créancière prioritaire.</p>	Unanimité
2014.059	Vie municipale	<p><u>Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)</u></p> <p>DECIDE de procéder, au scrutin public, à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.</p> <p>PROCLAME élus les membres titulaires suivants : M. Christian DUMILIEU, M. Gérard PERRIGAULT, M. Francis HARCHOUX</p> <p>PROCLAME élus les membres suppléants suivants : Mme Josette MASSON, Mme Marie Christine HERBEL-DUQUAI, Mme Danièle BRETEL</p>	Unanimité

2014.060	Vie municipale	Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)				Unanimité		
		DECIDE, pour que la nomination des commissaires ainsi que de leurs suppléants par le directeur départemental des finances publiques puisse avoir lieu, de dresser une liste comportant les 32 noms suivants :						
		1	M. ROUAUX	Jean-Marc	Le petit Mezeray			
		2	M. LEBASTARD	Louis	44 rue du Château d'Eau			
		3	M. HILLION	Lucien	Le tertre			
		4	M. DAVID	Paul	29 rue Beaumanoir, 35490 SENS-DE-BRETAGNE		Propriétaire de bois, domicilié hors de la commune	
		5	Mme LEGAVRE	Joëlle	La Ginelais			
		6	M. DENIS	Thierry	La Touche Bouilly			
		7	M. LERESTEUX	Jean-Louis	Le Verger			
		8	M. HONORE	Jean-Claude	La Bérrouasais			
		9	M. CREPEL	Michel	4 Belle-cour			
		10	M. DUMILIEU	Christian	3 Launay André		Conseiller	
		11	M. PERAN	Emmanuel	5 rue du Pressoir		Conseiller	
		12	Mme MASSON	Josette	5 rue d'Aquitaine		Conseiller	
		13	Mme HERBEL-DUQUAI	Marie-Christine	La Basse Piltière		Conseiller	
		14	M. PERRIGAULT	Gérard	Les Contans		Conseiller	
		15	M. LEBRUN	Mickaël	8 rue de l'Aubière		Conseiller	
		16	M. FÉVRIER	Nicolas	19 rue d'Alsace		Conseiller	
1	Mme D'AVIAU DE TERNAY	Nicole	8 rue Floréal, 44000 NANTES	Propriétaire de bois, domicilié hors de la commune				
2	Mme HERMSDORFF	Germaine	2 Les Cruaux					
3	M. ROUSSEL	Guy	Les Brégeons					
4	M. BRAULT	Yves	7 rue de l'Aubière					
5	M. DROUIN	Xavier	Thorial					
6	Mme COLLIN	Chantal	7 Résidence Le clos breton					
7	M. CORDONNIER	Nadège	Thorial					
8	Mme VALLERIE	Magali	24 rue des Métairies					
9	M. LEMÉE	Fabien	9 impasse de la Vallée	Conseiller				
10	Mme LEMMONIER-PERRIGAULT	Florence	La Chaise	Conseiller				
11	M. GUELET	François	La Petite Rivière	Conseiller				
12	M. RAVAILLER	Michel	3 impasse de la Vallée	Conseiller				
13	Mme MARQUES	Elisabeth	9 rue d'Aquitaine	Conseiller				
14	Mme BRETEL	Danièle	7 rue d'Aquitaine	Conseiller				
15	Mme PILON	Carole	Le Clos Bertin	Conseiller				
16	Mme CUPIF	Angélique	1 La Cutorinai	Conseiller				
2014.061	Administration générale	Restructuration du cimetière – Renouvellement des concessions			Unanimité			
DECIDE, concernant les concessions du cimetière non renouvelées et pourtant arrivées à expiration, de procéder à leur renouvellement à la date du 01/01/2014.								

2014.062	Finances	<p><u>Indemnités de conseil au trésorier</u></p> <p>DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 0%.</p> <p>DIT que la présente délibération est applicable pendant la durée du mandat du conseil municipal.</p>	7 voix pour 50%, 14 voix pour 0%
2014.063	Finances	<p><u>Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire</u></p> <p>SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'installation d'un panneau d'information lumineux.</p> <p>DIT que le groupe de travail soumettra des propositions au conseil municipal concernant notamment l'emplacement et le modèle de panneau d'information lumineux.</p>	Unanimité
	Affaires sociales	<p><u>Mise à disposition d'ordinateurs au CCAS</u></p>	Différé
2014.064	Affaires sociales	<p><u>Réforme des rythmes scolaires – Résultats du sondage, PEDT, financement</u></p> <p>VALIDE le projet éducatif territorial (PEDT) détaillant les modalités d'organisation des temps d'activités périscolaire (TAP) pour la rentrée 2014-2015 (modalités détaillées dans le PEDT annexé).</p> <p>VALIDE le principe de gratuité des temps d'activités périscolaire (TAP) pour les enfants inscrits à l'école publique, dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas d'une aide financière de l'État: gratuité des temps d'activités périscolaire (TAP) pour tous les enfants, quelle que soit leur commune de résidence • Sans aide financière de l'État : gratuité des temps d'activités périscolaire (TAP) uniquement pour les enfants domiciliés sur la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ. <p>Pour les enfants domiciliés hors de la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, la facturation des TAP s'effectuera directement auprès des familles, ou par le biais d'une participation demandée à leur commune de résidence.</p> <p>VALIDE le principe selon lequel la commune s'engage à aider financièrement l'école privée pour qu'elle puisse mettre en place les TAP dans les mêmes conditions que l'école publique (gratuité, contenu et encadrement des TAP)</p> <p>DIT que les modalités de financement de l'école privée par la commune devront être encadrées par une convention bipartite à définir, et dont les grands principes seront à valider lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.</p> <p>DIT qu'une réunion publique d'information aux parents sera organisée au cours du mois de juin.</p>	Unanimité
2014.065	Cadre de vie	<p><u>Programme voirie – Enrobés et enduits (Attribution)</u></p> <p>DECIDE d'attribuer le lot n°1 « Enrobés » du marché « programme voirie 2014 » à l'entreprise SCREG pour un montant de 14 651€ HT, soit 17 581€ TTC.</p> <p>DECIDE d'attribuer le lot n°2 « Enduits » du marché « programme voirie 2014 » à l'entreprise SERENDIP pour un montant de 18 455€ HT, soit 22 146€ TTC.</p> <p>DECIDE d'attribuer le lot n°3 « PATA » du marché « programme voirie 2014 » à l'entreprise SERENDIP pour un montant de 8 925€ HT, soit 10 710€ TTC.</p>	Unanimité

2014.066	Cadre de vie	<p><u>Programme voirie – Reprofilage et curage des fossés 2014</u></p> <p>2 entreprises ont été consultées : JOURNOIS et DUVAL. Seule l'entreprise JOURNOIS a proposé une offre :</p> <p>Reprofilage fossés : 2 990,00 € HT soit 3 588,00 € TTC Curage fossés : 7 540,00 € HT soit 9 048,00 € TTC</p> <p>DECIDE d'attribuer le marché de reprofilage des fossés à l'entreprise JOURNOIS pour un montant de 2 990,00 € HT soit 3 588,00 € TTC.</p> <p>DECIDE d'attribuer le marché de curage des fossés à l'entreprise JOURNOIS pour un montant de 7 540,00 € HT soit 9 048,00 € TTC.</p>	Unanimité
2014.067	Cadre de vie	<p><u>Réseaux eaux pluviales – Contrat de MOE bassin tampon complexe sportif THORIAL</u></p> <p>ACCEPTTE la proposition financière de maîtrise d'œuvre du CABINET BOURGOIS concernant le bassin tampon du complexe sportif THORIAL pour un montant de 4 680€ HT (tranche ferme : étude 3 042€ HT ; tranche conditionnelle : suivi des travaux 1 638€ HT).</p>	20 voix pour, 1 abstention
2014.068	Cadre de vie	<p><u>Assainissement – Validation de l'augmentation de la capacité de la STEP – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre – Devis pour la modification du dossier Loi sur l'eau</u></p> <p>DECIDE d'accepter la proposition du CABINET BOURGOIS pour l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 900€ HT.</p> <p>DECIDE d'accepter le devis du CABINET BOURGOIS pour reprise du dossier Loi sur l'Eau pour un montant de 4 100€ HT.</p> <p>DIT que la STEP est dimensionnée sur une capacité de 910 EH dédiée aux effluents provenant des entreprises qui se situeront sur les nouvelles zones d'activités La Hémetière 2 et l'Ecoparc de Bretagne. Tout dépassement des rejets dû à l'installation d'entreprises devra être traité directement sur site. A défaut, les surcoûts liés à un éventuel redimensionnement de la STEP rendu nécessaire par ce dépassement devront être pris en charge par la Communauté de commune du Pays d'Aubigné.</p>	Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 30 juin 2014, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD
Maire

